



DECISION MUNICIPALE N° **41**/DM/CA.BFM 1^{ER} /2026
PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1^{ER}
Maître d'ouvrage, CHEVALIER DU MERITE CAMEROUNAIS

- Vu* la Constitution ;
Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code générale des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le Décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés publics ;
Vu le Décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la commune de Bafoussam 1^{er} ;
Vu le Décret N° 2008/022 du 17 janvier 2008 portant création de la communauté urbaine de Bafoussam et les communes d'arrondissement de Bafoussam 1^{er}, II^{ème} et III^{ème} ;
Vu l'Arrêté N°933 du 04 Septembre 2013 portant création d'un Contrôleur Financier Spécialisé auprès de la Communauté Urbaine de Bafoussam
Vu l'Arrêté N°000063/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bafoussam 1^{er} Département de la Mifi, Région de l'Ouest ;
Vu La Circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31/12/2025 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;
Vu le Dossier d'appel d'offres n°01/DAO/CA.BFM 1^{er}/BIPMINTP/CIPM/2026 du 22/01/2026 pour les travaux de construction d'un pont de 6mx5mx4m sur la rivière Mlem entre les villages Banengo dans le Département de la Mifi et Magom dans le Koung-khi (Bafoussam 1^{er}), et ses accès dans la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1^{er}. En procédure d'urgence
Vu le rapport d'analyse des offres par la sous-commission d'analyse en date du 25/02/2026 ;
Vu le procès-verbal d'examen du rapport de la sous-commission d'analyse par la CIPM/BFM 1^{er} en date du 27/02/2026;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1 : Le marché objet de l'appel d'offres suscité est pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué à :

N° D'APPEL D'OFFRE	PROJETS	DELAI D'EXECUTION	MONTANT TTC EN FCFA	COCONTRACTANT DE L'ADMINISTRATION
n°01/DAO/CA.BFM 1 ^{er} /BIPMINTP/CIPM/2026 du 22/01/2026	Travaux de construction un pont de 6mx5mx4m sur la rivière Mlem entre les villages Banengo dans le Département de la Mifi et Magom dans le Koung-khi (Bafoussam 1 ^{er}), et ses accès dans la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1 ^{er} . En procédure d'urgence	Quatre (04) mois	64 299 999	LAMEG SARL Tel : 677 00 59 52

Article 2 : 1) L'entreprise susvisée ne pourra exécuter les travaux qu'après la signature du marché y relatif. Le délai d'exécution court à partir de la notification de l'ordre de service de commencer.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- Préfet / Mifi ✓
- ARMP ✓
- DDMAP/Mifi
- DDMINEPAT/Mifi
- DDMINTP/Mifi
- Recette Municipale
- Adjudicataire
- CFS/CUB



Fait à Bafoussam, le **27 FEV 2026**

LE MAIRE
MAÎTRE D'OUVRAGE

MIGNANG Cyrille